

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

N° facture : 921499

Page : 3

Date : 30.04.2025

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

46700 SOTURAC

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
REPORT PAGE PRECEDENTE										10272,26		2054,46	12326,72
30.04.2025	90	908177	279009	9,50	LIVRAISON ENGRAIS CAMION COMPL	UNIT	T 31.05.25	6,0000		57,00	3	11,40	68,40
30.04.2025	90	908178	26048	5,00	UREE 46 GR TAMISE BB500KG	TONN	T 31.05.25	450,0000		2250,00	3	450,00	2700,00
30.04.2025	90	908178	279009	5,00	LIVRAISON ENGRAIS CAMION COMPL	UNIT	T 31.05.25	6,0000		30,00	3	6,00	36,00

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
PHYTOSANITAIRES	5201,08	1040,22	6241,30
AGRONOMIE ET NU	7294,50	1458,90	8753,40
MATERIEL AGRICO	109,90	21,98	131,88
IRRIGATION	3,78	0,76	4,54

ECHEANCE	MONTANT
31.05.2025	14568,58
30.06.2025	570,24
30.04.2025	7,70-

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20,00	12609,26	3	2521,86	15131,12
TOTAUX	12609,26		2521,86	15131,12

Total facture

15131,12

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

FACTURE APPROS

N° compte : 39300 FR29380673434

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

N° facture : 921499

Page : 2

Date : 30.04.2025

46700 SOTURAC



D 3/5 50/34/5441/2956 01FA7194112P4TF 10 FBI FBI



DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
					REPORT PAGE PRECEDENTE					1598,98		319,80	1918,78
4.04	39	923229	202327	60,00	haricot et poireau MERLIN FLEXX 10L	LITR	T 31.05.25	20,4000		1224,00	3	244,80	1468,80
					Redevance Pollution Diffuse		T 31.05.25	0,7900		47,40	3	9,48	56,88
					Lot n° EV56012644								
4.04	39	923229	202125	4,00	CORAGEN 1L	LITR	T 31.05.25	245,0000		980,00	3	196,00	1176,00
					Redevance Pollution Diffuse		T 31.05.25	0,6000		2,40	3	0,48	2,88
					Lot n° 0000217821								
29.04	73	930529	203032	5,00	DELTASTAR 5L	LITR	T 31.05.25	10,9800		54,90	3	10,98	65,88
					Redevance Pollution Diffuse		T 31.05.25	0,0800		0,40	3	0,08	0,48
					interdit sur chicorée scarole, haricots secs, pavot, artichaut et cardon, et sur kiwis sauf dérogation. Fin d'utilisation au 07/11/25 sur chicorée frisée, laitue sous abris (alauarodes et pucerons) et épices								
					Lot n° 6_75796								
29.04	73	930530	202602	3,00	LAMBDASTAR 3 L	LITR	T 31.05.25	54,9000		164,70	3	32,94	197,64
					Redevance Pollution Diffuse		T 31.05.25	0,7600		2,28	3	0,46	2,74
					Lot n° 2300396604								
30.04	73	573020	5805	1,00	CARDAN CPLT SERIE 4 L1010MM	UNIT	T 31.05.25	109,9000	131,88	109,90	3	21,98	131,88
					Ticket 600048001000732320								
30.04	90	908177	222537	1,50	FERTEN 46 BB 500KG	TONN	T 31.05.25	585,0000		877,50	3	175,50	1053,00
30.04	90	908177	26048	8,00	UREE 46 GR TAMISE BB500KG	TONN	T 31.05.25	510,0000		4080,00	3	816,00	4896,00

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.

ECHEANCE	MONTANT

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.			
TOTAUX			

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

N° facture : 921499

Page : 1

Date : 30.04.2025

46700 SOTURAC

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
1.04	73	930407	203505	80,00	ROUNDUP DYNAMIC 20L	LITR	T 31.05.25	12,5000		1000,00	3	200,00	1200,00
					Redevance Pollution Diffuse		T 31.05.25	1,5000		120,00	3	24,00	144,00
					Lot n° AQL022610C								
3.04	73	571760	17075	1,00	UNION PVC DIAM 40 A COLLER	UNIT	T 31.05.25	3,2100	3,85	3,21	3	0,64	3,85
					Ticket 600048001000719574								
3.04	73	571760	17075	1,00	UNION PVC DIAM 40 A COLLER	UNIT	T 31.05.25	3,2100	3,85	3,21	3	0,64	3,85
					Ticket 600048001000719574								
3.04	33	998318	202755	120,00	DAXOL 12KG	KILO	T 30.06.25	3,9200		470,40	3	94,08	564,48
					Redevance Pollution Diffuse		T 30.06.25	0,0400		4,80	3	0,96	5,76
					Lot n° B3300524								
4.04	73	571800	17072	1,00	RAC PVC 50/63 FIL 1"1/2	UNIT	T 31.05.25	1,8900	2,27	1,89	3	0,38	2,27
					Ticket 600048001000719970								
4.04	73	571800	17072	1,00	RAC PVC 50/63 FIL 1"1/2	UNIT	T 31.05.25	1,8900	2,27	1,89	3	0,38	2,27
					Ticket 600048001000719970								
4.04	73	571800	17075	1,00	UNION PVC DIAM 40 A COLLER	UNIT	T 30.04.25	3,2100	3,85	3,21	3	0,64	3,85
					Ticket 600048001000719970								
4.04	73	571800	17075	1,00	UNION PVC DIAM 40 A COLLER	UNIT	T 30.04.25	3,2100	3,85	3,21	3	0,64	3,85
					Ticket 600048001000719970								
4.04	39	923229	202553	30,00	ISARD 10 L	LITR	T 31.05.25	35,5000		1065,00	3	213,00	1278,00
					Redevance Pollution Diffuse		T 31.05.25	2,1600		64,80	3	12,96	77,76
					Lot n° 0028964364								
					Dérogation du 22.04.2025 au 14.08.2025								
					en désherbage sur soja, arachide, flageolet, haricots écosés frais								

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.

ECHEANCE	MONTANT

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.			
TOTAUX			

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.